

Département de
SEINE ET MARNE

DEL2015_ 0089

Arrondissement de
TORCY

COMMUNE DE NOISIEL

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal

Canton de
NOISIEL

SEANCE ORDINAIRE DU 18 MAI 2015
L'an deux mille quinze, le dix-huit mai, à 19h00

*Le Conseil Municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 06 mai 2015, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, Mairie Principale, sous la présidence de **M. VACHEZ, Maire de Noisiel***

PRESENTS : *M. VACHEZ, M. DIOGO, MME NATALE, M. SANCHEZ, MME DODOTE, MME TROQUIER, M. VISKOVIC, MME NAKACH, M. TIENG, MME NEDJARI (à compter du point n°3 de l'ordre du jour), M. BEAULIEU, M. RATOUCNIAK, MME CAMARA NDOMBELE, MME JULIAN, M. FONTAINE, MME DAGUILLANES (à compter du point n°4 de l'ordre du jour), MME MONIER, M. NYA NJIKE, MME ROTOMBE, M. CALAMITA (à compter du point n°9 de l'ordre du jour), MME COLLETTE, M. BARDET, MME VICTOR, M. ROSENMANN, M. DRAMÉ, M. KAPLAN, M. KRZEWSKI, MME KRA*

ETAIENT EXCUSES ET REPRESENTES

<i>Madame NEDJARI</i>	<i>qui a donné pouvoir à Monsieur RATOUCNIAK (jusqu'au point n°2)</i>
<i>Madame BEAUMEL</i>	<i>qui a donné pouvoir à Monsieur VISKOVIC</i>
<i>Madame DAGUILLANES</i>	<i>qui a donné pouvoir à Madame MONIER (jusqu'au point n°3)</i>
<i>Monsieur MAYOULOU NIAMBA</i>	<i>qui a donné pouvoir à Monsieur FONTAINE</i>
<i>Monsieur CALAMITA</i>	<i>qui a donné pouvoir à Monsieur TIENG (jusqu'au point n°8)</i>
<i>Madame BOUHENNI</i>	<i>qui a donné pouvoir à Monsieur ROSENMANN</i>

ABSENTS : *MME PELLICOLI, M. TEBALDINI*

SECRETAIRE DE SEANCE : *Madame Marie-Rose MONIER*

Arrivée de Madame NEDJARI à 19h21 lors de l'examen du point n°3 de l'ordre du jour.
Arrivée de Madame DAGUILLANES à 19h23 lors de l'examen du point n°4 de l'ordre du jour.
Arrivée de Monsieur CALAMITA à 20h04 lors de l'examen du point n°9 de l'ordre du jour.
Sortie de Monsieur KRZEWSKI lors du vote du point n°11 de l'ordre du jour.

Point n° 15 : Versement d'une indemnité à un administré suite à un sinistre sur la voirie communale

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le contrat d'assurance « Responsabilité Civile » conclu avec la compagnie d'assurance de la collectivité « SMACL » au 1^{er} janvier 2015,

VU le rapport des services techniques de la Mairie de Noisiel en date 02 février 2015 signalant la présence d'un nid de poule profond Cours du Château, et indiquant que la réparation de la chaussée a depuis été effectuée,

VU le rapport complémentaire des services techniques en date du 02 avril 2015 reconnaissant que le nid de poule dans lequel Madame SAVARY a roulé n'était pas signalé au moment des faits, et indiquant que la signalisation sera désormais renforcée,

CONSIDERANT que le montant des réparations du véhicule s'élève à 405,34 € et que la franchise de l'assurance « Responsabilité Civile » de la collectivité, conclue avec la Compagnie d'assurance SMACL, est de 750€,

CONSIDERANT la demande d'indemnisation de Madame SAVARY en date du 11 février 2015,

CONSIDERANT qu'il convient de rembourser Madame SAVARY suite au dommage, à hauteur du montant des réparations, soit 405,34 € T.T.C.,

CONSIDÉRANT l'avis du Bureau Municipal du 4 mai 2015,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, À 30 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION

DECIDE d'indemniser Madame SAVARY à hauteur de 405,34 € T.T.C., concernant le sinistre survenu sur son véhicule le 20 janvier 2015, suite à son passage sur un nid de poule, Cours du Château à Noisiel ;

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget communal 2015, chapitre 67, article 6718, fonction 33 ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette indemnisation.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

D. Vachez

Daniel VACHEZ



Transmis au représentant de l'Etat le	26 MAI 2015
Publié le	26 MAI 2015